

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2013.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 30 Septembre 2013.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Septembre 2013, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifiions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1 - La société « SICAV AVENIR » emploie 20,50 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2 - La « STB » détient 67,07 % du capital de la société « SICAV AVENIR » qui de son coté détient 800 actions de la dite banque. Cette situation constitue un cas de participation croisée qui n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier a adressé à la société « STB MANAGER », gestionnaire de la société « SICAV AVENIR », une lettre en vue de régulariser sans délai la situation de la dite SICAV conformément aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales relatif aux participations réciproques.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des observations citées ci-dessus sur la composition de l'actif, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 Septembre 2013, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Septembre 2013.

Tunis, le 30 Octobre 2013

Le commissaire aux comptes :

P/ CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 30/09/2013
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	786 068	1 044 052	943 677
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		378 818	657 898	575 769
b - Obligations et Valeurs assimilées		407 251	386 154	367 908
c - Autres Valeurs		-	-	
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		506 704	332 434	387 909
a - Placements monétaires	3-3	444 709	205 129	206 544
b - Disponibilités	3-9	61 995	127 306	181 365
AC 3 - Créances d'exploitation		1 338	348	348
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 294 111	1 376 835	1 331 934
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-7	4 943	3 922	4 213
PA 2 - Autres créditeurs divers		-	-	-
TOTAL PASSIF		4 943	3 922	4 213
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	1 263 780	1 350 160	1 301 777
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	25 387	22 752	25 944
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		20	2	2
b - Sommes distribuables de l'exercice		25 367	22 751	25 942
ACTIF NET		1 289 167	1 372 912	1 327 721
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 294 111	1 376 835	1 331 934

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 30 Septembre 2013

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	Période du 01/07/2013 au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 au 30/09/2013	Période du 01/07/2012 au 30/09/2012	Période du 01/01/2012 au 30/09/2012	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	12 457	26 732	9 876	28 022	32 122
a - Dividendes		7 596	12 953	5 784	15 577	15 577
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 861	13 779	4 092	12 445	16 545
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	4 193	8 700	1 553	5 815	8 605
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 651	35 432	11 429	33 837	40 727
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	- 3 555	- 10 671	- 3 798	- 11 108	- 14 807
REVENU NET DES PLACEMENTS		13 096	24 761	7 632	22 729	25 921
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	600	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 096	25 361	7 632	22 729	25 921
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	6	-	21	21
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		13 096	25 367	7 632	22 751	25 942
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	6	-	21	21
* Variation des +/- values potentielles sur titres		- 36 150	- 111 668	- 19 332	21 719	- 45 945
* +/- values réalisées sur cession des titres		12 560	71 884	27 221	28 613	47 989
* Frais de négociation		- 60	- 379	- 164	- 337	- 432
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(10 553)	(14 802)	15 356	72 724	27 533

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1er Janvier au 30 Septembre 2013

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/07/2013 au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 au 30/09/2013	Période du 01/07/2012 au 30/09/2012	Période du 01/01/2012 au 30/09/2012	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	13 096	25 361	7 632	22 729	25 921
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	- 36 150	- 111 668	- 19 332	21 719	- 45 945
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	12 560	71 884	27 221	28 613	47 989
d - Frais de négociation de titres	- 60	- 379	- 164	- 337	- 432
	-	-	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	- 25 924	-	- 29 718	- 29 718
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	-	2 172	-	7 024	7 024
* Capital	-	2 225	-	6 664	6 664
* Régularisation des sommes non distrib.	-	- 59	-	339	339
* Régularisations des sommes distrib.	-	6	-	21	21
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b - Rachats	-	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-	-
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 10 553	- 38 554	15 356	50 030	4 839
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 299 720	1 327 721	1 357 557	1 322 882	1 322 882
b - En fin de période	1 289 167	1 289 167	1 372 912	1 372 912	1 327 721
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	22 859	22 820	22 820	22 703	22 703
b - En fin de période	22 859	22 859	22 820	22 820	22 820
VALEUR LIQUIDATIVE	56,396	56,396	60,162	60,162	58,182
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-0,81%	-1,12%	1,13%	5,50%	2,10%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30/09/2013

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2013, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/09/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2013, ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2013, à 786 068 Dinars contre 1 044 052 Dinars au 30/09/2012, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2013	30/09/2012	31/12/2012
Coût d'acquisition	872 256	952 010	917 545
- Actions et droits rattachés	410 619	527 038	512 573
- Titres OPCVM	61 657	44 987	44 987
- Obligations et valeurs assimilées	399 980	379 985	359 985
Plus ou moins values potentielles	-93 459	85 873	18 210
- Actions et droits rattachés	-93 100	86 486	18 360
- Titres OPCVM	-358	-612	-150
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	7 271	6 169	7 923
Total	786 068	1 044 052	943 677

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 12 457 DT pour la période allant du 01/07/2013 au 30/09/2013 contre un montant de 9 876 DT du 01/07/2012 au 30/09/2012, et se détaillent ainsi :

Libellé	3ème	30/09/2013	3ème	30/09/2012	31/12/2012
	Trimestre		Trimestre		
	2013		2012		
- Revenus des actions	7 596	11 260	5 784	13 540	13 540
- Revenus des Titres OPCVM	-	1 693	-	2 036	2 036
- Revenus des Obligations	4 861	13 779	4 091	12 445	16 545
Total	12 457	26 732	9 876	28 022	32 122

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2013, à 444 709 Dinars contre 205 129 Dinars au 30/09/2012, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2013	30/09/2012	31/12/2012
Bons de trésor à court terme	241 461	205 129	206 544
Compte à terme	203 248	-	-
Total	444 709	205 129	206 544

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/07/2013 au 30/09/2013, à 4 193 Dinars contre 1 553 Dinars du 01/07/2012 au 30/09/2012, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme et les placements à terme.

Libellé	3ème	30/09/2013	3ème	30/09/2012	31/12/2012
	Trimestre		Trimestre		
	2013		2012		
- Intérêts/ Placements à terme	3 040	5 412	-	-	1 375
- Intérêts/ Bons de trésor	1 153	3 288	1 553	5 815	7 231
Total	4 193	8 700	1 553	5 815	8 605

3-5 Note sur le capital

Capital au 30/06/2013

- Montant	1 287 429
- Nombre de titres	22 859
- Nombre d'actionnaires	21

Souscriptions réalisées

- Montant	-
-Régul/SND	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	-36 150
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	12 560
- Frais de négociation	-60

Capital au 30/09/2013

- Montant	1 263 780
- Nombre de titres	22 859
- Nombre d'actionnaires	21

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2013, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2013	30/09/2012	31/12/2012
Sommes distribuables de l'exercice	25 367	22 751	25 942
Sommes distribuables des exercices antérieurs	20	2	2
Total	25 387	22 752	25 944

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Rachats	Régul. Souscriptions	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	25 361	-	6	25 367
Sommes distribuables des exercices antérieurs	20	-	-	20
Total	25 381	-	6	25 387

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2013, à 4 943 Dinars contre 3 922 Dinars au 30/09/2012, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2013	30/09/2012	31/12/2012
Gestionnaire	2 158	1 136	1 129
Dépositaire	2 786	2 786	3 083
Total	4 943	3 922	4 213

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07/2013 au 30/09/2013, à 3 555 Dinars contre 3 798 Dinars du 01/07/2012 au 30/09/2012, et se détaillent ainsi :

Libellé	3ème	30/09/2013	3ème	30/09/2012	31/12/2012
	Trimestre 2013		Trimestre 2012		
- Rémunération du gestionnaire	3 257	9 789	3 501	10 223	13 624
- Rémunération du dépositaire	297	882	298	886	1 183
Total	3 555	10 671	3 798	11 108	14 807

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2013, à 61 995 Dinars contre 127 306 Dinars au 30/09/2012, et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2013	30/09/2012	31/12/2012
- Avoirs en banque	61 995	122 470	181 365
- Sommes à l'encaissement	-	4 836	-
Total	61 995	127 306	181 365

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 30/09/2013
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 30/09/2013	%Actif	% Actif Net
Actions et droits rattachés		410 619	317 519	24,54%	24,63%
WIFACK	1 496	21 410	19 897	1,54%	1,54%
ADWYA	953	4 734	7 388	0,57%	0,57%
AMS	3 875	38 025	27 098	2,09%	2,10%
ARTES	1 500	10 355	9 540	0,74%	0,74%
ASSAD	2 550	8 070	18 485	1,43%	1,43%
ATL	1 475	6 077	3 673	0,28%	0,28%
BH	300	7 980	3 675	0,28%	0,29%
BS	1 167	21 144	18 926	1,46%	1,47%
BTEI ADP	550	16 895	13 750	1,06%	1,07%
CAR CEMENT	6 175	13 930	24 416	1,89%	1,89%
CIMENTS BIZERT	600	4 230	3 288	0,25%	0,26%
ENNAKL	2 974	31 044	28 732	2,22%	2,23%
GIF	9 243	66 274	39 865	3,08%	3,09%
POULINA GP H	1 564	8 617	8 769	0,68%	0,68%
SALIM	324	5 537	7 566	0,58%	0,59%
SIPHAT	1 400	35 594	10 290	0,80%	0,80%
SITS	1 352	3 790	3 362	0,26%	0,26%
SOTRAPIL	884	23 357	8 264	0,64%	0,64%
STB	800	16 616	4 288	0,33%	0,33%
TELNET	1 500	13 500	8 100	0,63%	0,63%
TPR	1 680	6 196	7 390	0,57%	0,57%
TUNINVEST	600	6 304	5 070	0,39%	0,39%
TUNIS RE	685	5 617	4 937	0,38%	0,38%
TUNISAIR	2 368	6 859	2 861	0,22%	0,22%
NEW BODY LINE	290	2 465	1 877	0,15%	0,15%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	26 012	2,01%	2,02%
Obligations		399 980	407 251	31,47%	31,59%
HL F 2010/1	1 000	40 000	40 479	3,13%	3,14%
ELW 2013	1 000	100 000	102 430	7,92%	7,95%
CIL 2012/1	500	40 000	40 968	3,17%	3,18%
BTE 2009	1 000	60 000	60 104	4,64%	4,66%
BNA 2009 SUB	1 000	73 320	74 847	5,78%	5,81%
BH 2007	1 000	40 000	41 451	3,20%	3,22%
AMENBANK2009 B	500	36 660	36 660	2,83%	2,84%
AIL 2009-1	500	10 000	10 312	0,80%	0,80%
OPCVM		61 657	61 299	4,74%	4,75%
SICAV_EPARGNANT	604	61 657	61 299	4,74%	4,75%
BONS DE TRESOR		240 308	241 461	18,66%	18,73%
BTCT 05/08/2014	250	240 308	241 461	18,66%	18,73%
Total Général		1 112 564	1 027 529	79,40%	79,70%